



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-059

PUBLIÉ LE 25 FÉVRIER 2020

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2020-02-25-002 - Arrêté portant modification de la composition nominative du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique de la région Centre-Val de Loire (FIPHFP) (5 pages)

Page 3

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2020-02-25-001 - Arrêté portant délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Loir-et-Cher (3 pages)

Page 9

R24-2020-02-24-002 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333) (8 pages)

Page 13

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2020-02-25-002

Arrêté portant modification de la composition nominative
du comité local du fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la fonction publique de la région
Centre-Val
de Loire (FIPHFP)

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

ARRÊTÉ

**portant modification de la composition nominative du comité local du fonds pour
l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique de la région Centre-Val
de Loire
(FIPHFP)**

**Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 36, 97, 98 et 101 ;

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 nommant M. Pierre POUËSSEL, Préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 26 août 2019 ;

Vu le courrier du 25 janvier 2019 de la direction générale de l'administration et de la fonction publique portant sur le renouvellement de la composition des comités locaux du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu les propositions des organisations syndicales, des employeurs des trois versants de la fonction publique et du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du chef-lieu de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.052 du 16 mai 2019 portant composition nominative du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique en région Centre-Val de Loire ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 19.052 du 16 mai 2019 portant composition nominative du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique en région Centre -Val de Loire est modifié comme suit :

1^{er} collège des représentants du personnel, membres des organisations syndicales représentées au Conseil commun de la fonction publique

Membres désignés par la fédération CFTC des fonctionnaires et agents de l'État

- Titulaire : M. Yves NAUDIN
- Suppléante : Mme Jessica SELIER

Membres désignés par l'union des fédérations de fonctionnaires et assimilés CFDT

- Titulaire : Mme Etienne SYMESAK
- Suppléant : M. Stéphane PORCHEROT

Membres désignés par l'union interfédérale des agents de la fonction publique UIAFP-FO

- Titulaire : M. Christophe LEVEILLE
- Suppléant : M. Aurélien LESAGE

Membres désignés par la fédération syndicale unitaire FSU

- Titulaire : Mme Valérie QUILLON
- Suppléant : M. Olivier LELARGE

Membres désignés par la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (CFE-CGC)

- Titulaire : M Thierry BRICQUEBEC
- Suppléante : Mme Nadège CARZANA

Membres désignés par l'union nationale des syndicats autonomes UNSA

- Titulaire : Mme Cécile TARANILLA
- Suppléant : M. Jérémy CONDAMINET

Membres désignés par l'union fédérale des syndicats de l'État CGT

- Titulaire : Mme Sophie EPINETTE
- Suppléante : Mme Muriel FONTES

Membres désignés par l'union syndicale Solidaires

- Titulaire : M Frédéric MICHAU
- Suppléant : M Vincent RIGOLLET

Membres désignés par la fédération autonome de la fonction publique FA-FP

- Titulaire : Mme Valérie GUERTIN
- Suppléant : M Florent BOULANT

2^e collège des représentants des employeurs des trois versants de la fonction publique

Membres désignés au sein de la fonction publique de l'État :

- Titulaire : Mme Françoise ABAT, responsable du pôle d'appui aux ressources humaines au rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
- Suppléante : Mme Cécile GRUEL, médecin de prévention de l'académie d'Orléans-Tours
- Titulaire : Mme Naïma HOUTAR ASSAOUI, responsable des ressources humaines à la DIRECCTE
- Suppléante : Mme Carole PELLUCHON, gestionnaire ressources humaines à la DIRECCTE
- Titulaire : Mme Sabine HUSS, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines
- Suppléante : Mme Alexandra MESSANT, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

Membres désignés par le conseil supérieur de la fonction publique territoriale :

- Titulaire : M. Marc GRICOURT, 1^{er} vice-président délégué aux finances, aux fonds européens et au personnel du Conseil régional du Centre-Val de Loire
- Suppléante : Mme Loriane ROCHARD, correspondante handicap du Conseil régional du Centre-Val de Loire
- Titulaire : M. Jean-Pierre GABELLE, conseiller départemental du Loiret
- Suppléante : Mme Mathilde VOISINE, référente handicap au Conseil départemental du Loiret
- Titulaire : M Jean-Marc MORETTI, président du centre de gestion du Loir-et-Cher
- Suppléant : M. Christian MARY, vice-président du centre de gestion du Loir-et-Cher

Membres désignés par la fédération hospitalière de France :

- Titulaire : M. François-Xavier BAUDE, directeur des ressources humaines du centre hospitalier de Chartres
- Suppléant : M. Florent VERSTAVEL, directeur des ressources humaines du centre hospitalier Jacques Coeur de Bourges
- Titulaire : M Julien DUBOT, directeur des ressources humaines du centre hospitalier de la Tour Blanche d'Issoudun
- Suppléant : non désigné

3^e collège représentant les associations ou organismes regroupant des personnes en situation de handicap :

- Titulaire : Mme Christine GAILLARD, membre de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) du Loiret
- Suppléant : M Jean-Pierre REGNAULT, membre de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) du Loiret
- Titulaire : Mme Annie VUONG, membre de l'association APF France handicap
- Suppléant : en attente de désignation

- Titulaire : Mme Béatrice DROULEZ PELLETIER, vice-président de la fédération des aveugles du Loiret
- Suppléant : M. Bruno GENDRON Bruno, président de la fédération des aveugles du Loiret
- Titulaire : Mme Agnès SERGENT, directrice de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Servi'PEP
- Suppléante : Mme Caroline BOUTEAU, chef de service de l'ESAT Servi'PEP
- Titulaire : Mme Corinne AMAND, responsable ressources humaines de la société TPC
- Suppléante : Mme Raïssa MAGRONDI, chargée d'accompagnement socio-professionnel de la société TPC

Personnalités qualifiées (sans voix délibérative) :

- Mme Ingrid STEGMEIER, responsable ressources humaines de l'entreprise adaptée Document'hom
- Mme Frédérique LAUBRAY, responsable partenariat au sein de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- M. Arnaud LÉVÊQUE, délégué régional au sein de l'Agefiph Centre-Val de Loire.

Directeur régional des finances publiques ou son représentant désigné (sans voix délibérative)

- Mme Sandrine BOCQUEZ, correspondante handicap

Représentant du gestionnaire administratif de la région Centre Val de Loire (sans voix délibérative)

- Mme Salwa PHILIBERT

Article 2 : Les membres du comité local sont nommés pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois, excepté les membres représentant les employeurs de la fonction publique territoriale nommés pour une durée de six ans, renouvelable une fois.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et des préfectures de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 25 février 2020
 Pour le préfet de région, et par délégation
 La secrétaire générale pour les affaires régionales
 Signé : Édith CHATELAIS

Arrêté n°20.024 enregistré le 25 février 2020

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**

- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2020-02-25-001

Arrêté portant délégation de signature à l'inspecteur
d'académie, directeur académique des services de
l'éducation nationale du Loir-et-Cher

RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Arrêté portant délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Loir-et-Cher

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS
CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS

VU le code de l'éducation et notamment, les articles R. 222-19 et suivants, R. 222-24 et suivants, D. 222-20 et D. 222-27, R. 911-82 et suivants ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoir aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale;

VU l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU le décret du 15 septembre 2016 paru au J.O n° 0216 du 16 septembre 2016 portant nomination de Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de l'académie d'Orléans -Tours, Chancelière des Universités ;

VU le décret du 24 décembre 2018 nommant Madame Sandrine LAIR directrice académique des services de l'éducation nationale du Loir-et-Cher,

VU l'arrêté du 11 février 2020 chargeant Madame Nadine BELLEGARDE des fonctions de secrétaire générale à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loir-et-Cher à compter du 6 janvier 2020 au 31 août 2020 ;

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine LAIR, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Loir-et-Cher à l'effet de signer les décisions suivantes :

I. Actes de gestion concernant les professeurs des écoles et les instituteurs relevant de l'enseignement public :

- Toutes décisions relatives à la gestion administrative et financière des enseignants stagiaires du premier degré prévues à l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoir au recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires, à l'exception des décisions de renouvellement de stage et des décisions de licenciement et sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté du 11 mars 2019 relatif au SAGIPE;

- Toutes décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles prévues à l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale en matière de gestion des professeurs des écoles sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté du 11 mars 2019 relatif au SAGIPE;

- Toutes décisions relatives à la gestion des instituteurs prévues à l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté du 11 mars 2019 relatif au SAGIPE;

- Toutes décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles contractuels, en matière de recrutement notamment, sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté du 11 mars 2019 relatif au SAGIPE;

- Décisions de placement en congé d'office prises sur le fondement du décret du 29 juillet 1921.

II. Décisions concernant les autres personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale :

a) Décision d'imputabilité au service d'accidents survenus aux fonctionnaires et aux contractuels visés à l'article 2 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 ;

b) Autorisation d'absence pour l'exercice du droit syndical à l'exception de celles prévues par l'article 14 du décret du 28 mai 1982 ;

c) Autorisations d'absence de droit et exceptionnelles sollicitées par les inspecteurs de l'éducation nationale CCPD, les inspecteurs de l'information et de l'orientation, les directeurs de CIO, les proviseurs et les proviseurs adjoints de lycée, les principaux et principaux adjoints de collège et les directeurs de SEGPA ;

d) Autorisation d'absence des chefs d'établissement pour voyages à l'étranger à titre personnel.

III. Décisions liées à l'organisation et à la vie scolaire :

a) Adaptation du calendrier scolaire national pour tenir compte des situations locales ;

b) Contrôle de légalité des actes relevant de l'action éducatrice et contrôle budgétaire des collèges.

c) Contrats d'objectifs pour les EPLE

d) Contrats de ville

e) Convention liée à la mise en œuvre d'une politique en faveur des territoires ruraux

f) Dérogations pour contraintes spécifiques relatives à la durée de la pause méridienne fixée à l'article D. 422-2-1 du code de l'éducation.

g) octroi ou refus de dispenses d'enseignement fixées à l'article D. 112-1-1 du code de l'éducation

h) recrutement et renouvellement des contrats d'AESH.

IV. Affaires financières et sociales :

Rétribution des maîtres temporaires des classes d'application.

V. Décisions concernant l'enseignement privé :

- Actes de gestion des instituteurs et des professeurs des écoles sous réserve de l'arrêté du 3 octobre 2016 relatif au service interdépartemental de gestion des personnels et des moyens du 1er degré de l'enseignement privé sous contrat ;

- Autorisations de faire vaquer les classes ;

- Aménagements d'horaires pour activités culturelles occasionnelles ;
- Approbation des VS en collège ;
- Décision d'imputabilité au service d'accidents survenus aux enseignants du 1er et du 2nd degrés.
- Actes relatifs au contrôle des établissements scolaires privés hors contrat en cours de fonctionnement.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine LAIR, la délégation de signature qui lui est confiée par l'article 1er du présent arrêté est exercée par :

- Madame Nadine BELLEGARDE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loir-et-Cher, académie d'Orléans-Tours.

Article 3 : Les documents visés ci-dessus seront signés dans la forme :

Pour la rectrice et par délégation,

L'inspectrice d'académie,

Directrice académique des services de l'éducation nationale du Loir-et-Cher

X

Ou

Pour la rectrice et par délégation,

Pour l'inspectrice d'académie,

Directrice académique des services de l'éducation nationale du Loir-et-Cher

La secrétaire générale

X

Article 4 : L'arrêté n°16/2019 du 3 juin 2019 est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de l'académie et l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Orléans, le 25 février 2020
La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BÉGUIN

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2020-02-24-002

Arrêté portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172,
214, 230, 333)

RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333)

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

VU le code de l'éducation et notamment les articles R. 222-19-2, D. 222-20, R. 222-25 ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19.189 en date du 26 août 2019 portant délégation de signature à Mme Katia BÉGUIN, Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités, notamment pour les attributions de l'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à Mme Chantal LE GAL, secrétaire générale de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes 140 – enseignement scolaire public du premier degré, 141 - enseignement scolaire public du second degré, 139 - enseignement scolaire privé du premier et du second degré, 214 – soutien de la politique de l'éducation nationale et 230 – vie de l'élève,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 140, 141, 139, 214, 230 et sur le titre 3 du programme 172 – recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la certification du service fait, la liquidation et la demande de paiement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Mme Chantal LE GAL, secrétaire générale de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur le titre 3 de l'action 2 du programme 333 – moyens mutualisés des administrations déconcentrées.

Cette subdélégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui est notifié pour l'année considérée, leur liquidation et leur demande de paiement.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LE GAL, secrétaire générale de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté est donnée à :

- M. Alain PÉRUS,

Adjoint à la secrétaire générale de l'Académie

Directeur du Budget académique, des moyens et de l'évaluation ;

- M. Sébastien CALLUT,

Adjoint à la secrétaire générale de l'Académie

Directeur des Ressources Humaines ;

- Mme Fabienne CHAMBRIER,

Adjointe à la secrétaire générale de l'Académie

Directrice de l'Administration générale et de l'Enseignement supérieur ;

- M. Frédéric GACHET,

Ingénieur de recherche

Chef de la Division du Budget Académique.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LE GAL, secrétaire générale de l'académie d'Orléans-Tours, de M. Alain PERUS, adjoint à la secrétaire générale d'Académie, de M. Sébastien CALLUT, adjoint à la secrétaire générale d'Académie, de Mme Fabienne CHAMBRIER, adjointe à la secrétaire générale d'académie et de M. Frédéric GACHET, ingénieur de recherche, chef de la division du budget académique, la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

Au Secrétariat général pour l'ensemble des dépenses du titre 2 :

M. François PORTHAUX,

Ingénieur d'études

À la délégation académique à la formation initiale et continue pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Mme Agnès BRUNET-TESSIER

Déléguée académique

À la délégation académique au numérique pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement des programmes 140 et 141 hors titre 2 :

M. Pierre CAUTY,

Délégué académique

Au pôle établissements et vie scolaire pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

M. Philippe PICARD,

Conseiller technique -établissements et vie scolaire

Au centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 141 hors titre 2 :

Mme Karen PREVOST-SORBE,

Chargée de mission

A la division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 141 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 pour les seuls personnels gérés par cette division :

M. David ROBET,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Chef de la division

Mme Priscille JOBERT

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

Mme Carole MLINARIC

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

Mme Caroline STALIN

Attachée principale d'administration de l'Etat

Mme Sophie GIRY

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Charline RAY

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Valérie GODIN

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Pascale MORICE

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Catherine PUGIN

Attachée d'administration de l'Etat

À la division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programme 140 au titre des psychologues de l'éducation nationale :

M. David ROBET,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Chef de division

Mme Pascale MORICE

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Valérie GODIN

Attachée d'administration de l'Etat

À la Division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 140, 141, 214 et 230 au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :

M. David ROBET,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Chef de division

Mme Carole MLINARIC

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

A la Division des personnels d'administration et d'encadrement pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 141, 214 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 pour les seuls personnels gérés par cette division :

Mme Géraldine BREZAULT

Attachée principale d'administration de l'Etat
Cheffe de la division
Mme Laurence CLAVÉ
Attachée d'administration de l'Etat.
Adjointe au chef de division
Mme Leslie BILLAULT
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Hélène CHABILAN
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Cécile MORIN
Attachée principale d'administration de l'Etat
À la Division du budget académique :
Pour l'ensemble des dépenses du titre 2 et du hors titre 2 :
M. Thomas GUILLY
Ingénieur d'études
Adjoint au chef de la division du budget académique
Pour l'ensemble des dépenses du titre 2 hors PSOP et du hors titre 2 :
Mme Sophie KLAUTH
Attachée d'administration de l'Etat
Mme Julie NOEL
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Corinne BOUILLY
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Gilles MALET
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Pour les dépenses du hors titre 2 :
Mme Jessica CAPITAINE
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Carine PRADET
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Frédéric ARENAS
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Pour les ordres de mission et états de frais de déplacement des programmes 139, 140, 141, 214, 172 et 230 hors titre 2 :
Mme Martine GIL
Agent contractuelle
Mme Amandine PAULE
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Hélène CARVALHO
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Marie-France CARNIS
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Pierre-André CLUSAN
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
M. Jean-Charles CHEVRIER
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Mme Nathalie DUPRESSOIR
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Pour la certification du service fait uniquement pour les programmes 139, 140, 141, 172, 214 et 230 hors titre 2 :

Mme Cynthia ROUSSEAU
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Jean-Philippe JALLET
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Aline MAHELIN
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Amandine PAULE
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Pierre-André CLUSAN
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Jean Charles CHEVRIER
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Quentin HAVE
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Hélène CARVALHO
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Nathalie DUPRESSOIR
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
 Pour les ordres à payer des programmes 139, 140, 141, 172, 214 et 230 hors titre 2 :

Mme Cynthia ROUSSEAU
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Jean-Philippe JALLET
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Aline MAHELIN
 Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Quentin HAVE
 Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
 À la Division des examens et concours pour la rémunération des intervenants dans le cadre des
 examens et concours du titre 2 et du hors titre 2 du programme 214 :

Mme Catherine AMADEI
 Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
 Cheffe de la division.

Mme Sandra BESSE,
 Attachée principale d'administration de l'Etat,
 Adjointe au chef de division.

Mme Francine COMPAGNON
 Attachée d'administration de l'Etat

Mme Laëtitia FLEURY
 Attachée d'administration de l'Etat

Mme Anne-Christine HOARAU
 Attachée d'administration de l'Etat

Mme Catherine DODIN
 Attachée d'administration de l'Etat

Mme Muriel BLAIN
 Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Audrey ISOARDI
 Attachée d'administration de l'Etat
 À la Division de la formation des personnels pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 des
 programmes 139, 140, 141, 214 et 230 uniquement pour les dépenses liées à la formation des
 personnels :

M. Gilles BEZANÇON
Ingénieur de Recherche
Chef par intérim de la division de la formation des personnels

M. Laurent CANNET
Attaché d'administration de l'Etat
Adjoint au responsable du pôle

Mme Christelle ROUER
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Marie-Emilie LEFEUVRE
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Emmanuel THOMAS
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Odile MARTIN
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Au pôle d'appui aux ressources humaines pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 (programmes 139, 140, 141, 214 et 230) pour les dépenses liées à l'action sociale, accidents du travail étant élèves survenus avant 1985 et des capitaux décès

Mme Françoise ABAT
Attachée d'administration de l'Etat

Mme Sophie COLLONNIER
Attachée d'administration de l'Etat
Pour les dépenses au titre du FIPHFP : Pour les dépenses du titre 2 (programmes 214 et 230) et du hors titre 2 (programme 214)

Mme Françoise ABAT
Attachée d'administration de l'Etat
Pour les dépenses du hors titre 2 (programme 214)

Mme Virginie SELLIER
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
À la Division des affaires juridiques pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :

Mme Stéphanie HENRY,
Attachée principale d'administration de l'Etat
Cheffe de la division
Au cabinet du recteur pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :

M. Yannick LOISEAU
Directeur de cabinet
À la Division de la logistique pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :

Mme Liliane DRUDI
Attachée principale d'administration de l'Etat
Cheffe de la division

M. Alain DUPAIN
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
À la Division académique des moyens pour les dépenses du titre 2 et hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 :

Mme Nathalie BOURSIER
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Cheffe de la division

Mme Bénédicte TURINA
Attachée principale d'administration de l'Etat
Adjointe au chef de la division de l'organisation scolaire

Mme Catherine MATHIS
Attachée d'administration de l'Etat
M. Paul GERMAIN
Attaché principal d'administration de l'Etat
À la division de l'évaluation et de la prospective pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 140 et 214 :
M. Laurent GROISY
Ingénieur de Recherche
Chef de la division
À la direction des systèmes d'information pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 141 et 214 :
M. François GRANGER
Ingénieur de Recherche
Directeur
M. Bernard ROULIER
Ingénieur de Recherche
Adjoint au directeur
Uniquement pour les procès-verbaux de réception des matériels et des logiciels :
Mme Kelly MONNEVEUX
Technicienne de Recherche et de Formation
Aux directeurs des centres d'information et d'orientation (CIO) et psychologues de l'éducation nationale pour les dépenses de fonctionnement des CIO sur le programme 214 hors titre 2 :
Mme Maud RENE
Directrice du CIO de Saint Amand Montrond
Mme Sylvie NADER
Directrice du CIO de Bourges et du CIO de VIERZON
M. Philippe RABINE
Directeur du CIO de Dreux
M. Jean-Marc PETROT
Directeur des CIO de Châteaudun et de l'antenne de Nogent le Rotrou
M. Yohann LE PAPE
Directeur du CIO de Chartres
M. Yann GROYER
Directeur du CIO de Châteauroux
Mme Jocelyne BONJOUR
Directrice du CIO d'Issoudun
M. Bruno THOMAS
Directeur du CIO de Le Blanc
Mme Marylise TRIBOUILLAT
Directrice du CIO de Chinon
Mme Pascale CIABRINI
Directrice du CIO de Joué-lès-Tours et de l'antenne de Loches
Mme Patricia GAY
Directrice du CIO de Tours et de l'antenne d'Amboise
Mme Maria POUPLIN
Directrice des CIO de Romorantin-Lanthenay et Vendôme
M. Denis CORNETTE
Directeur du CIO de Blois
Mme Agathe FOURNIER
Directrice du CIO d'Orléans

Mme Elodie COMPERAT-LAGARENNE
Directrice du CIO de Montargis
Mme Florence KERSULEC
Directrice du CIO de Gien
Mme Isabelle PETE
Directrice du CIO de Pithiviers

Article 5 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation

.....

Article 6 : L'arrêté n° 04/2020 en date du 2 janvier 2020 est abrogé.

Article 7 : La secrétaire générale de l'académie d'Orléans-Tours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 24 février 2020
La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BÉGUIN